

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°144/FR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU l'Arrêté N°0033/MTPTPT du 21 Avril 1965, portant organisation et attributions de la Direction des Travaux Publics ;

Sur proposition du Ministre des Travaux Publics, des Transports, des Postes et Télécommunications,

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Henri PICHON, Ingénieur Principal du Corps Autonome des Travaux Publics, précédemment Adjoint au Directeur des Travaux Publics, est nommé Directeur par intérim des Travaux Publics, en remplacement de Mr Louis TRABESSE, titulaire d'un congé administratif.

Article 2 - Mr Victorien GBAGUIDI, Ingénieur des Travaux Publics de 3ème classe de la France d'Outre-Mer, est nommé Directeur-Adjoint des Travaux Publics, en remplacement de Mr Henri PICHON, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet à compter du 16 Décembre 1965 en ce qui concerne Mr Henri PICHON et du 1er Janvier 1966 en ce qui concerne Mr Victorien GBAGUIDI, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 25 Janvier 1966

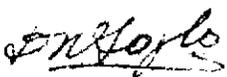
par le Président de la République,

le Ministre des Travaux Publics,
des Transports, des Postes et
Télécommunications,


M. DADJO


Ch. SOGLO

le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques,


N. SOGLO

Ampliatiions :

PR 4 - MTP 4 - DTP 4 - SGG 4
Ministères 8 - IAA 2 - MF 4
DGF-DB-CF-DC-DI 10 - Trésor 4 -
Intéressés 3 - Grande Chanc. de